



TUTEUR DE PROXIMITÉ, LES BASES

TUTEUR DE PROXIMITÉ, APPROFONDISSEMENT

TUTEUR RÉFÉRENT

FORMATION DE TUTEUR·RICE

2019/2020

Institut Régional du Travail Social
de Champagne-Ardenne
8, rue Joliot-Curie 51100 Reims
tél. : 03 26 06 22 88
fax : 03 26 06 82 56



www.irtsc.fr

  @irtsc

 school/irts-champagne-ardenne

FORMATION DE TUTEUR•RICE

► Les objectifs de la formation

- **Clarifier** la place et le rôle du tuteur dans une formation orientée vers l'alternance partenariale.
- **Amener** les référents et tuteurs en formation à s'approprier, pour pouvoir transmettre à leurs collègues, les repères, outils et méthodes de l'accompagnement d'un stagiaire.
- **Dynamiser** la formation, créer et entretenir les interactions entre les tuteurs en formation, l'IRTS et l'équipe pédagogique de Formation Initiale et Continue.
- **Connaître et maîtriser** la notion de site qualifiant.
- **Connaître** les dispositifs de qualification et maîtriser les référentiels des métiers.
- **Concevoir** l'accompagnement formatif en milieu professionnel.

► Architecture de la formation

La formation est déclinée en 3 modules :

- Module 1 obligatoire « Tuteur de proximité : les bases » (40 heures) (ce module est obligatoire pour les tuteurs de stagiaires en contrat de professionnalisation dans la branche associative sanitaire et sociale).
- Module 2 optionnel « Tuteur de proximité : approfondissement (40 heures)
- Module 3 optionnel spécifique « Tuteur référent » (40 heures)

Durée totale de la formation (hors dispenses) : 120 heures

► Publics concernés

- Tuteurs responsables de contrats de professionnalisation ou d'insertion.
- Tuteurs de sites qualifiants.
- Référents de formation pratique.
- Professionnels du champ sanitaire, social et médico-social.
- Professionnels impliqués dans les services de l'aide à la personne, dans les projets d'éducation populaire et de développement local.
- Professionnels relevant de collectivités locales et d'établissements publics.
- Salariés inscrits dans des offres types « périodes de professionnalisation ».
- Sont concernés tous les titulaires de diplômes allant des niveaux VI à I de la nomenclature professionnelle.

► Procédures d'inscription

L'instruction des demandes d'inscription et des éventuelles demandes de dispense est réalisée sur la base :

- De l'étude du dossier d'inscription et des pièces justificatives transmises.
- D'un entretien individuel.

Date limite de dépôt des dossiers d'inscription : **16 décembre 2019** (délai de rigueur)

Période des entretiens individuels : **Janvier 2020**

N.B. : Les demandes de formation auprès de l'employeur sont à établir sur la base de 120 heures (soit 3 modules de 40 heures). A l'issue de l'étude des dossiers et des entretiens individuels, l'organisme de formation transmettra par courrier à l'employeur ses préconisations de formation. Les demandes de prise en charge devront alors être effectuées auprès de la Délégation Régionale UNIFAF, accompagnées d'une copie du courrier de préconisations de l'organisme de formation. La Délégation Régionale UNIFAF statuera sur les demandes de dispenses et les accords de financement. L'organisme de formation éditera des conventions de formation par module.

Module 1 obligatoire **Tuteur de proximité : les bases** **(40 heures)**

Ce module est obligatoire pour les tuteurs de stagiaires en contrat de professionnalisation dans la branche associative sanitaire et sociale.

C'est un module centré sur l'opérationnel, qui vise à transmettre des savoir-faire en termes de :

- Organisation du parcours : la construction et la conduite du projet d'accompagnement.
- Transmission des savoir-faire et des compétences, dans la perspective d'une construction de l'identité professionnelle.
- Supervision et évaluation du parcours.

Il s'agit de permettre au tuteur de comprendre les enjeux de l'alternance, les besoins du tutoré et les étapes clés de tout apprentissage.

A l'issue du module, le tuteur sera en capacité de préparer l'accueil d'un stagiaire, de formaliser sa propre pratique et d'organiser l'accompagnement du tutoré au sein de la structure.

Le tuteur aura acquis des techniques d'accompagnement (entretien, grille de suivi, livret d'accueil, ...) et sera en mesure de présenter le parcours de formation d'un tutoré, ses étapes clés et les modalités d'évaluation au sein de son établissement.

Module 2 optionnel **Tuteur de proximité : approfondissement** **(40 heures)**

Un module d'approfondissement optionnel axé sur la connaissance des métiers du secteur et sur leurs modalités de certification (référentiels professionnels et de certification, modalités d'évaluation,...), ainsi que sur la posture de tuteur.

Ce module vise à renforcer les acquis du Module « Tuteur de proximité : les bases », pour des tuteurs dont la qualification est de niveau IV et V. Il vise à soutenir son appropriation en le confrontant à la réalité du terrain de stage. Il s'agit d'aider le tuteur à prendre la mesure de son rôle et de l'amener à se professionnaliser dans cette nouvelle mission.

Le module « Tuteur de proximité : approfondissement » doit amener le tuteur à renforcer les fondamentaux de sa posture (rendre autonome le tutoré, donner les moyens, accompagner) par la compréhension de l'ingénierie de formation en alternance et la conscience de sa complémentarité avec le centre de formation du tutoré. Ceci implique qu'il ait compris les différents tutorats : formation initiale, alternance formation continue, contrats aidés, nouvel embauché ou prise de nouvelle fonction.

Ce module vise particulièrement l'appropriation des référentiels pour être en mesure de les utiliser comme outil d'élaboration du parcours de l'apprenant et comme outil de suivi. A l'issue de cette formation, le tuteur devra être en capacité d'inscrire sa pratique dans une dimension partenariale avec : les centres de formation et les organismes certificateurs dans la cadre de sa contribution au jury de certification.

Module 3 optionnel spécifique

Tuteur référent

(40 heures)

Pour les tuteurs de proximité : ce module optionnel s'adresse aux professionnels désignés par leur organisme comme référent de site qualifiant.

Il est axé sur le développement de la fonction tutorale en lien avec la notion de site qualifiant, centré sur l'organisation du tutorat interne : politique d'accueil des stagiaires, organisation des parcours, en lien avec l'organisme de formation.

Ce module a pour objectif de développer les compétences managériales, pédagogiques et organisationnelles, favorisant une synergie entre les différents acteurs de l'équipe tutorale.

A l'issue de ce module, le tuteur sera en capacité de manager au sein de l'établissement :

- l'accueil et le parcours apprenant des stagiaires, quels que soient leurs cursus de formation
- l'accueil de nouveaux salariés dans leur prise de fonction

Module 1

Obligatoire

**Tuteur de proximité :
les bases**

40 heures (6 journées)

CALENDRIER

du 27 janvier 2020
au 15 mars 2020

Module 2

Optionnel

**Tuteur de proximité :
approfondissement**

40 heures (6 journées)

CALENDRIER

du 16 mars 2020
au 10 mai 2020

Module 3

Optionnel spécifique

Tuteur référent

40 heures (6 journées)

CALENDRIER

du 11 mai 2020
au 30 juin 2020

► Coût de la formation

Module 1 obligatoire

« Tuteur de proximité : les bases » :

40 h 00 x 11,50 € = 460,00 €

Module 2 optionnel

« Tuteur de proximités : approfondissement :

40 h 00 x 11,50 € = 460,00 €

Module 3 optionnel spécifique

« Tuteur référent » :

40 h 00 x 11,50 € = 460,00 €

Soit un coût total individuel (hors dispenses) de :

120 h 00 x 11,50 € = 1380 €

► Validation

La validation des modules de formation se concrétisera, sous condition d'assiduité et de production des outils de tutorat demandés, par la remise d'une attestation de formation.



Responsable

Simone Fond,
Directrice de la pédagogie et des formations

Contact

Véronique PERDEREAU,
Assistante pédagogique

Tél. : 03 26 06 82 47
veronique.perdereau@irtsca.fr



Institut Régional du Travail Social
de Champagne-Ardenne
8, rue Joliot-Curie 51100 Reims
tél. : 03 26 06 22 88
fax : 03 26 06 82 56



www.irtsca.fr

  @irtsca

 school/irts-champagne-ardenne